



IRRIGATION DES PRES ET JARDINS

Les conduites d'irrigation des prés et jardins seront mises en charge de manière progressive à partir du 23 avril 2019. Pour cette date, toutes les vannes privées seront fermées.

L'administration communale n'assumera aucune responsabilité pour les dégâts éventuels. Le réseau sera en service dès le 15 mai 2019.

Les propriétaires sont rendus responsables des accidents et dégâts dus à l'écoulement des eaux sur les routes.

Il est strictement interdit de toucher aux vannes principales, aux vannes volumétriques ainsi qu'aux chambres de réducteurs de pression.

Toutes les personnes qui constateraient des dégâts aux installations sont invitées à avertir l'administration communale.

St-Martin, le 19 avril 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE